

Mot de la présidence

Bonjour à toutes et à tous,

En novembre dernier, nous vous annoncions la conclusion des négociations et nous vous informions que nous reviendrions à la charge dans les mois à venir. Il est donc déjà venu le temps de préparer la prochaine ronde de négociation. En effet, puisque notre présent contrat de travail est d'une durée de trois ans, le cadre législatif nous oblige à déposer nos demandes avant le 1^{er} novembre 2022.

Comme toutes négociations, la première étape est la consultation de nos membres afin de nous assurer de bien connaître les besoins du terrain et de pouvoir mieux vous représenter lors de l'élaboration de notre cahier de demandes syndicales. En effet, c'est à partir de vos précieux commentaires que le Conseil fédéral, auquel je participe, préparera les demandes qui seront portées par l'équipe de négociation de la FSE-CSQ.

Il est certain que vos personnes déléguées nous permettent d'avoir une bonne idée des problématiques que vous vivez dans votre quotidien. À la conclusion de la dernière négociation, il y avait également des demandes que nous avons dû laisser tomber. Il demeure tout de même important de participer en grand nombre à cette consultation pour préciser l'ensemble de nos priorités afin qu'elles reflètent adéquatement notre réalité. Il ne faut pas oublier que nos conditions de travail sont intimement reliées aux conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves du Québec.

Ne craignons pas d'exiger plus pour notre profession, pour nos élèves ! Participez en grand nombre !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL



Annie Domingue,
Présidente

IMPORTANT

Pour réaliser cette consultation, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a engagé une firme indépendante afin de faciliter une consultation électronique tout en nous assurant que seuls nos membres puissent y participer.

Vous recevrez donc un courriel d'invitation à votre adresse personnelle provenant de la firme Aramis entre le 26 et le 29 mars 2022. Vous aurez jusqu'au 11 avril 2022 pour y répondre. Prenez note qu'il est possible que ce courriel se retrouve dans votre boîte de courriers indésirables. Il est donc important de vérifier régulièrement celle-ci.

Si vous n'êtes pas encore membre du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides, assurez-vous de communiquer avec nous au z45.laurentides@lacsq.org pour obtenir votre carte de membre.

Enquête de l'INSPQ sur la santé psychologique en milieu scolaire

Depuis quelque temps, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses fédérations de l'éducation collaborent avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la préparation d'une vaste enquête qui permettra d'obtenir un portrait de la santé mentale du personnel travaillant dans les établissements d'enseignement du réseau public québécois ainsi que des principaux risques psychosociaux du travail présents dans nos environnements de travail. Les résultats de cette enquête permettront une meilleure compréhension des enjeux dans nos milieux et seront un appui sans contredit à nos revendications, actuelles et futures.

Vous serez donc invités à remplir un questionnaire anonyme en ligne dont la durée approximative est de 30 à 45 minutes. Votre participation est importante pour assurer les données les plus représentatives possibles. Les centres de services scolaires ont été encouragés, par le ministère de l'Éducation, à libérer le personnel **sur les heures de travail**, une condition que nous jugeons obligatoire afin d'assurer le succès du projet. Vous aurez des informations de la part de votre direction dans les prochains jours.

Les personnes visées par l'enquête sont celles travaillant dans les écoles publiques préscolaires, primaires et secondaires (anglophone et francophone) du Québec, dont le personnel enseignant.

Le questionnaire est disponible en français et en anglais :

Français : <https://sondages.inspq.qc.ca/santetravail/189748?lang=fr>

Anglais : <https://sondages.inspq.qc.ca/santetravail/189748?lang=en>

L'enquête se déroule du **8 mars au 8 avril 2022**.

Notes importantes :

1. Afin de générer un code d'accès unique pour chaque répondant, le système demandera le nom et l'adresse courriel. Cependant, les questionnaires ne seront pas liés à ces informations. Il ne sera donc pas possible d'associer le nom ou l'adresse courriel d'une personne à ses réponses.
2. La plateforme du questionnaire peut accueillir un nombre maximal de répondants à la fois. En cas de message d'erreur, revenir à un autre moment. Les réponses ne seront pas perdues.

Chercheuse principale :

Mariève Pelletier, Ph., D., C.O., conseillère scientifique spécialisée en santé au travail, INSPQ

Marieve.pelletier@inspq.qc.ca

Chargée de projet :

Maude Lafantaisie, M. Sc., conseillère scientifique en santé au travail, INSPQ

Maude.lafantaisie@inspq.qc.ca

Équipe de recherche :

Mariève Pelletier, Ph. D., C.O., chercheuse principale, conseillère scientifique spécialisée

Maude Lafantaisie, M. Sc., chargée de projet, conseillère scientifique

Michel Vézina, M.D., M.P.H, FRCPC, co-chercheur, médecin-conseil

Nektaria Nicolakakis, Ph. D., co-chercheuse, conseillère scientifique spécialisée

Nathalie Jauvin, Ph. D., co-chercheuse, conseillère scientifique spécialisée

Stéphane Perron, M.D., M. Sc., FRCPC, co-chercheur, médecin-conseil

Institut national de santé publique du Québec

Simon Viviers, Ph. D., C.O., co-chercheur, professeur agrégé

Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

Compensation pour dépassement des maxima

Le centre de services scolaire nous a informés que le paiement pour compensation des dépassements des mois d'août 2021 à décembre 2021 se ferait sur la paie du 17 février 2022. Le syndicat dispose de **40 jours** pour contester par voie de grief si vous ne recevez pas correctement votre paiement. Il est donc important que vous vérifiiez si votre groupe est en dépassement et que vous communiquiez avec nous si vous ne croyez pas avoir été compensés correctement.

Maximum d'élèves par groupe		
Primaire		
	Milieu défavorisé	Milieu favorisé
Préscolaire - 4 ans	16	17
Préscolaire - 5 ans	18	19
1 ^{re} année	20	22
2 ^e année	20	24
3 ^e année	20	26
4 ^e année	20	26
5 ^e année	20	26
6 ^e année	20	26
Multi 1-2	18	20
Multi 2-3	18	22
Multi 3-4	18	24
Multi 4-5	18	24
Multi 5-6	18	24
Secondaire		
1 ^{re} secondaire	28	
2 ^e secondaire	29	
3 ^e secondaire	32	
4 ^e secondaire	32	
5 ^e secondaire	32	

Afin de vérifier si votre groupe est en dépassement, certains élèves doivent être pondérés selon les valeurs indiquées dans le tableau de la page suivante.

- Dans le cas où des élèves TC, TGC, 50 ou 53 sont intégrés dans un groupe régulier, ceux-ci doivent être pondérés automatiquement.
- Pour les élèves DA, si aucun service d'appui n'est disponible, les élèves doivent être pondérés.
- Pour les autres codes, le centre de services scolaire fournit des services de soutien à **l'enseignante ou l'enseignant**, ou à défaut, il doit pondérer les élèves.

En ce qui concerne les groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage comptant un seul type d'élèves, les maxima sont indiqués dans le tableau de la page suivante.

En ce qui a trait aux groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage comptant des élèves de différents types, il faut faire le calcul tel que décrit à l'Annexe 21 pour établir les maxima.

Si vous avez besoin de notre aide pour vérifier si une compensation vous est due ou si vous ne recevez pas celle-ci, n'hésitez pas à nous transmettre une liste d'élèves avec les codes de ceux-ci au z45.laurentides@lacsq.org. Attention de bien masquer le nom de vos élèves pour préserver la confidentialité !

Annie Domínguez
Présidente du SEEL

Élèves HDAA – Facteurs de pondération E1 2015-2020

À partir de l'année scolaire 2016-2017

CATÉGORIE	TYPE	CODE MELS	PRÉSCOLAIRE 4 ans		PRÉSCOLAIRE 5 ans		PRIMAIRE (classe spéciale)	PRIMAIRE 8-8.03 A) et Annexe XXV								SECONDAIRE (classe spéciale)	SECONDAIRE 8-8.04 A) et Annexe XXV			
			Max. 8-8.02 C)	Pond.	Max. 8-8.02 C)	Pond.	Max. 8-8.03 B) et C)	1 ^{re}		2 ^e		3 ^e et 4 ^e		5 ^e et 6 ^e		Max. 8-8.04 B) et C)	1 ^{re}		2 ^e	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e
			D	ND	D	ND	D	ND	D	ND	D	ND	D	ND	D	ND	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e	
Difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Troubles du comportement	12*	10	1,7	10	1,9	12	1,67	1,83	1,67	2,00	1,67	2,17	1,67	2,17	14	2,00	2,07	2,29	
	Troubles graves du comportement	14	10	1,7	10	1,9	9	2,22	2,44	2,22	2,67	2,22	2,89	2,22	2,89	11	2,55	2,64	2,91	
	Difficulté d'apprentissage	10*					16	1,25	1,38	1,25	1,50	1,25	1,63	1,25	1,63	20	1,40	1,45	1,60	
	Déficiência intellectuelle légère **	11*					16	1,25	1,38	1,25	1,50	1,25	1,63	1,25	1,63	20	1,40	1,45	1,60	
Déficiência motrice légère ou organique	Déficiência motrice légère	33	12	1,42	12	1,58	14	1,43	1,57	1,43	1,71	1,43	1,86	1,43	1,86	16	1,75	1,81	2,00	
	Déficiência organique	33	12	1,42	12	1,58	14	1,43	1,57	1,43	1,71	1,43	1,86	1,43	1,86	16	1,75	1,81	2,00	
Déficiência langagière	Déficiência langagière	34	8	2,13	8	2,38	10	2,00	2,20	2,00	2,4	2,00	2,60	2,0	2,60	12	2,33	2,42	2,67	
	Déficiência langagière sévère	34	7	2,43	7	2,71	8	2,50	2,75	2,50	3,00	2,50	3,25	2,5	3,25					
Déficiência intellectuelle moyenne à profonde OU Troubles sévères du développement	Déficiência intellectuelle moyenne sévère	24	10	1,7	10	1,9	12	1,67	1,83	1,67	2,00	1,67	2,17	1,67	2,17	14	2,00	2,07	2,29	
	Déficiência intellectuelle profonde	23	6	2,83	6	3,17	6	3,33	3,67	3,33	4,00	3,33	4,33	3,33	4,33	6	4,67	4,83	5,33	
	Troubles envahissants (autisme)	50	6	2,83	6	3,17	7	2,86	3,14	2,86	3,43	2,86	3,71	2,86	3,71	8	3,50	3,63	4,00	
	Psychopathologie	53	6	2,83	6	3,17	7	2,86	3,14	2,86	3,43	2,86	3,71	2,86	3,71	8	3,50	3,63	4,00	
	Déficiência atypique	99	8	2,13	8	2,38	10	2,00	2,20	2,00	2,4	2,00	2,60	2,0	2,60	11	2,55	2,64	2,91	
Déficiência physique grave	Déficiência motrice grave	36	8	2,13	8	2,38	10	2,00	2,20	2,00	2,4	2,00	2,60	2,0	2,60	11	2,55	2,64	2,91	
	Déficiência visuelle	42	7	2,43	7	2,71	7	2,86	3,14	2,86	3,43	2,86	3,71	2,86	3,71	7	4,00	4,14	4,57	
	Déficiência auditive	44	7	2,43	7	2,71	7	2,86	3,14	2,86	3,43	2,86	3,71	2,86	3,71	7	4,00	4,14	4,57	

* Codes établis par la commission scolaire.

D : milieux défavorisés ND : milieux non défavorisés

** La définition n'existe plus pour le MEES, elle peut toutefois être utilisée par certaines commissions scolaires.

Septembre 2016

ANNEXE 21**ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM ET DE LA MOYENNE D'ÉLÈVES DANS UN GROUPE D'ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE COMPTANT DES ÉLÈVES DE DIFFÉRENTS TYPES**

Le maximum d'élèves de ce groupe s'établit ainsi :

- a) on divise le nombre d'élèves de chaque type par le maximum d'élèves par groupe pour ce type d'élèves;
- b) on additionne les quotients ainsi obtenus;
- c) on divise le nombre total d'élèves dans le groupe par la somme des quotients ainsi obtenus;
- d) le nouveau quotient ainsi obtenu est le maximum. Si la fraction est inférieure à 0,5, on n'en tient pas compte; si la fraction est égale ou supérieure à 0,5, on complète la fraction à l'unité.

La moyenne est obtenue en soustrayant 2 du maximum.

Ce mode de calcul s'applique également à un groupe d'élèves en cheminement particulier de formation de type temporaire comptant un ou des élèves d'un ou de différents types d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à l'inclusion, lors du calcul, des élèves visés au sous-paragraphe 5) du paragraphe A) de la clause 8-8.04.

EXEMPLE :

Au secondaire, un groupe de 18 élèves est composé ainsi :

Nombre d'élèves	Type	Maximum
10	Élèves en difficulté d'apprentissage	20
5	Élèves présentant des troubles du comportement	14
3	Élèves handicapés en raison d'une déficience motrice grave	11

$$\frac{18}{10/20 + 5/14 + 3/11} = 15,93$$

Maximum : 16

Moyenne : 14

Dépassement : 2

Référence : clause 8-8.01

RAPPEL - Collecte de données des lecteurs de CO₂

Afin de documenter les situations et les classes problématiques en matière de CO₂, nous avons développé un outil de cueillette de données pour nos membres. Celui-ci nous permettra de faire les interventions adéquates auprès de l'employeur lorsque cela s'avérera nécessaire.



En effet, à la suite de nos dernières représentations dans ce dossier, le centre de services scolaire refuse de nous donner accès aux données brutes des lecteurs de CO₂. Nous aurons uniquement accès à des sommaires des moyennes quotidiennes ou hebdomadaires présentés pendant les rencontres du comité SST, soit environ tous les mois.

Nous avons donc besoin de votre aide afin d'alimenter notre base de données aussi souvent que possible afin d'identifier rapidement les classes nécessitant des interventions ciblées. Notre outil consiste en un petit formulaire permettant de fournir les données du local, le taux de CO₂, le nombre d'élèves, le type de ventilation, etc. Il se remplit en environ 15-20 secondes. Afin de le compléter, vous devez suivre le lien suivant : <https://forms.gle/nHwXHB73qhjQzetKA>.

Il est donc très important que nous puissions recueillir quotidiennement le plus de données possible. Soyez nombreux et assidus à alimenter cette base de données puisque la force du nombre est importante !

Merci de votre habituelle collaboration.

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Questionnaire – La sous-valorisation des emplois à prédominance féminine – Comment y remédier ?

L'Université de Laval est à la recherche de participantes et de participants afin de remplir un questionnaire en ligne, d'une durée de 20 minutes environ, sur leur réalité professionnelle. Celui-ci permettra de mesurer l'ampleur de la sous-valorisation des emplois à prédominance féminine et de ses impacts afin d'élaborer diverses propositions pour les revaloriser.

Pour participer, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant : <https://www.questionnaires.cstip.ulaval.ca/v3/index.php/536179?newtest=Y&lang=fr>

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez joindre le chercheur principal, M. Yves Hallée, à l'adresse électronique yves.hallee@rtl.ulaval.ca.

Impôt 2021 – Reçus fiscaux émis par SSQ Assurance

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissibles au crédit d'impôt provincial, les frais médicaux déboursés doivent être supérieurs à 3 % du revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus).

Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#).

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants : 3 % du revenu net (ligne 23600 de votre déclaration de revenus) ou 2 421 \$.

Pour de plus amples renseignements, [cliquez ici](#).

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant de détenir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2021.

- Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ Assurance pour leur période d'absence ont reçu un **relevé de primes par la poste** pour ladite période. Cependant, rappelons que le relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvements sur leur paie, s'il y a lieu.

- Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir gratuitement son relevé de prestations par l'intermédiaire du site Espace client de SSQ Assurance. Afin de compléter votre inscription dans l'Espace client, seuls votre adresse courriel et votre numéro de certificat SSQ Assurance sont requis. Si un soutien est nécessaire afin de procéder à votre inscription, contactez SSQ Assurance au 1 888 CSQ-0006 (1 888 277-0006), du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi entre 9 h 30 et 16 h.

Capsules d'information de SSQ Assurance

Sur le site Internet de SSQ Assurance, vous trouverez, entre autres, deux capsules d'information, soit :

« [Services en ligne](#) » (Espace client)

et

« [Produire mon relevé pour mes déclarations d'impôt](#) »

Si vous avez des questions concernant le présent message, n'hésitez pas à communiquer avec [nous](#).

La Personnelle - Concours exclusif aux membres de la CSQ – Partez à l’aventure au Québec

Courez la chance de gagner l’une des 4 cartes-cadeaux de 1 000 \$ à la Forfaiterie en demandant une soumission à La Personnelle ! Pour participer, cliquez [ici](#).



Bourses de persévérance scolaire autochtone de la CSQ 2021-2022

Dans son incessante lutte contre les inégalités, la CSQ continue de mettre tout en œuvre pour encourager la persévérance scolaire et la réussite éducative. La CSQ est aussi membre de la Table nationale pour la réussite éducative des élèves autochtones. Dans ce contexte, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de quatre bourses de persévérance scolaire CSQ en collaboration avec nos fédérations du réseau scolaire (FSE, FPPE, FPSS, FPEP).

Ces bourses de 750 \$ chacune sont destinées aux élèves autochtones de 3^e secondaire qui fréquentent un établissement public ou privé, francophone ou anglophone, en communauté autochtone ou dans le réseau des commissions scolaires ou des centres de services scolaires situés sur le territoire québécois.

Les élèves, recommandés par une personne intervenante scolaire, doivent remplir un court formulaire en ligne. Vous trouverez les critères d’admission et ledit formulaire en suivant ce [lien](#).

La date limite pour soumettre une candidature est le 1^{er} mai 2022. Un comité de sélection procédera à l’évaluation des candidatures et les récipiendaires seront dévoilés le 21 juin prochain lors de la Journée nationale des peuples autochtones.



Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back

La Loto Voyages de la Fondation Monique-Fitz-Back est de retour ! Encore une fois, c'est la chance de gagner un crédit voyage de 5 000 \$ ou 4 000 \$ en argent ! Pour participer à cette loto, cliquez [ici](#) pour acheter directement vos billets par Internet ou, si vous préférez le faire par la poste, cliquez [ici](#).

Les revenus dégagés à la suite de la vente des billets permettront de poursuivre la mission de la Fondation et ainsi développer une jeunesse plus engagée, plus solidaire, plus soucieuse de son environnement et de sa santé. À titre d'exemple, depuis 2013, la Fondation a accordé un montant total de 254 373 \$ aux établissements membres du Mouvement ACTES, permettant la réalisation de 375 projets sociaux et environnementaux. Ceux-ci ont impliqué directement plus de 35 000 jeunes.



Programme corporatif PEP de TELUS pour les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Chaque année, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) négocie des rabais pour ses membres auprès de divers commerçants et le programme exclusif des partenaires de TELUS est l'un des avantages auquel vous avez droit en tant que membre du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides.

Celui-ci offre des rabais exclusifs et des économiques sur votre forfait de cellulaire personnel, tels que :

- rabais sur les forfaits sélectionnés de TELUS;
- rabais additionnels sur les appareils les plus récents;
- service à la clientèle personnalisé en ligne et portail de commande;
- un réseau de boutiques TELUS à travers le Québec;
- etc.

Pour en apprendre davantage, visitez le www.toncell.ca/csq. Prenez note que pour bénéficier des offres, il est possible qu'une preuve de membre vous soit demandée.

IRIS
AVANTAGES

Lunettes de sécurité pour les travailleurs de première ligne et aux premiers intervenants



Offre Spéciale

- 20 % de réduction sur les forfaits de lunettes de sécurité avec prescription
- Les lunettes de sécurité peuvent être achetées dans toutes les boutique IRIS
- Vous devez vous inscrire au programme Avantages IRIS en utilisant le lien et le code d'accès ci-dessous
- L'inscription peut se faire en boutique ou sur notre site
- Une prescription actuelle (de moins de 24 mois) de votre optométriste est requise.
- Tous les produits répondent aux normes CSA et Anzi pour la protection des yeux
- Les lunettes doivent être payées en totalité lors de la commande
- Cette offre ne peut être combinée à aucun autre rabais

L'inscription est facile et ne prend que quelques minutes.
Déjà enregistré? Votre boutique IRIS peut accéder à votre dossier et confirmer votre éligibilité

Lien pour l'inscription : [Iris.ca/avantages](https://iris.ca/avantages)

Code d'accès : FSEFSE

Questions : S.V.P contactez votre organisation
ou contactez-nous à avantages@iris.ca

FSE (fédération des syndicats de l'enseignement)